



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2020

Affichage : 07/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/140

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice
2019 - Budget annexe du stationnement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2019 fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 288 742.09 €

RECETTES : 1 336 095.15 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 47 353.06 €.**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 123 527.20 €

RECETTES : 213 267.54 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 89 740.34 €.**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 21 545.12		+ 111 285.46	+ 89 740.34
Fonctionnement	+ 77 744.63	-22 304.54	- 8 087.03	+ 47 353.06
Total	+ 56 199.51	-22 304.54	+ 103 198.43	+ 137 093.40

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 111 285.46
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 21 545.12
TOTAL	+ 89 740.34
RESTES A REALISER (DEPENSES)	0.00
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER	0.00
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	+ 89 740.34
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 8 087.03
RESULTAT REPORTE	+ 55 440.09
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+ 47 353.06

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2019 du budget annexe du Stationnement.

Pour cela il convient d'inscrire :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : 89 740.34 €.
- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le montant de : 47 353.06 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe du Stationnement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020,

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2019 du budget annexe du Stationnement et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

- ↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **47 353.06 €** est affecté dans sa totalité :
 - **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **47 353.06 €**.
- ↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **89 740.34 €** sera repris :
 - **Au compte 001** « Excédent d'investissement reporté » le montant de : **89 740.34 €**.

VOTE

Par 40 voix pour, 9 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI